



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 56274

## Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille le sentiment du Gouvernement sur les efforts menés par la Fondation Médéric-Alzheimer afin de diffuser le plus largement possible un annuaire national relatif à la maladie.

## Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique. Le Gouvernement a annoncé le plan Alzheimer 2004-2007 en septembre dernier et inscrit cette pathologie dans les objectifs de la loi relative à la politique de santé publique. En ce qui concerne le diagnostic de la maladie d'Alzheimer, 184 consultations mémoire ont pu être identifiées et seize centres mémoire de ressources et de recherche ont été labellisés. Afin de soutenir et d'aider les personnes malades et leur famille, le plan vieillissement et solidarité annoncé par le Premier ministre le 6 novembre 2003 prévoit notamment de créer 13 000 places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire supplémentaires d'ici à 2007. Enfin, les crédits alloués par l'assurance maladie à la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont déjà permis de créer plus de 12 000 équivalents temps plein. Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ont pour missions d'informer les patients et leurs familles et de les aider à mettre en place leur projet de vie et leur parcours de soins. C'est dans cet accompagnement des familles que s'inscrit cet annuaire national consacré à cette maladie. Celui-ci contribue à l'amélioration de l'information donnée aux familles et par là même à l'amélioration de la prise en charge de cette maladie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56274

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 726

**Réponse publiée le :** 19 avril 2005, page 4108